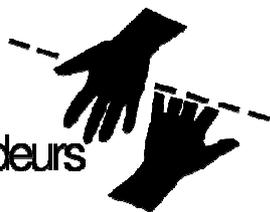


Grenoble, le 4 avril 2018

Accueil  
Demandeurs  
d'Asile



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aujourd'hui 4 avril 2018 à 16h, cinq demandeurs d'asile ont été arrêtés à Grenoble. Ils seront renvoyés vers l'Italie dans le cadre de la procédure Dublin.

Cette procédure est violente, humiliante, inhumaine.  
Elle est aussi onéreuse, injuste et source d'arbitraire.

Ces demandeurs d'asile ont tous les cinq été arrêtés et détenus lors d'un pointage à l'hôtel de police où ils devaient se présenter deux fois par semaine. Ils ont été menottés, placés en retenue administrative, et seront ce soir conduits au centre de rétention administrative de Lyon St Exupéry. Ils n'auront pas la possibilité de contester cette rétention abusive et illégale devant la justice. Ils seront embarqués demain matin dans un avion sur un vol spécial affrété par la préfecture de l'Isère, escortés de 10 policiers.

Leur destination leur est inconnue et ne leur sera pas communiquée.

Arrivés en Italie, ils seront remis aux autorités, mais ne seront pas hébergés ni reçus pour entamer des démarches.

Une demi-douzaine de vols similaires a eu lieu depuis le début de l'année 2018. Au moins 7 vols spéciaux ont été affrétés entre juillet et décembre 2017.

L'Italie a accueilli près de 130 000 demandeurs d'asile en 2017. Ce pays est devenu la principale porte d'entrée pour les personnes qui pensent pouvoir trouver protection en Europe.

En France, 40% des demandeurs d'asile étaient placés en procédure Dublin en 2017. Cela représentait 400 personnes en Isère. Leur seul tort est d'être parvenues ici en passant par un autre Etat. Les hommes et les femmes qui arrivent par l'Italie ont effectué des voyages éprouvants et traumatisants. Parce qu'il est impossible de fuir son pays pour venir légalement en France, il leur sera interdit de demander l'asile ici. Le règlement européen connu sous le nom de "règlement Dublin" s'y oppose, et contraint l'Italie à les prendre en charge.

Ces procédures représentent un coût disproportionné pour les finances publiques.

Elles sont en contradiction flagrante avec les principes de solidarité entre Etats membres.

Elles ont enfin un coût humain terrible pour les personnes concernées.

### **La mise en œuvre aveugle de cette procédure ne peut pas se poursuivre.**

L'ADA-Accueil Demandeurs d'Asile, association loi 1901 fondée en 1986 pour accompagner les demandeurs d'asile et défendre le Droit d'Asile, en appelle à la responsabilité des parlementaires.

**Nous demandons à mettre fin à ces vols, à adopter un moratoire sur la mise en œuvre de la procédure Dublin, à conduire une évaluation objective de ces pratiques par la création d'une commission d'enquête parlementaire.**